



Charte des Monitrices et Moniteurs – FSG Cernier

1. Présence et engagement

- Les monitrices et moniteurs s'engagent à assurer une **présence régulière et ponctuelle** aux entraînements et manifestations de la société.
- En cas d'empêchement, ils informent le responsable ou le comité dans les meilleurs délais **et trouvent un remplaçant**.
- Ils veillent à une organisation claire, structurée et adaptée au groupe.
- En cas de démission, avertir le comité 3 mois à l'avance ou trouver un remplaçant validé par le comité.
- En cas de démission durant **les 3 années** suivant le cours de base J+S le moniteur / trice devra **rembourser intégralement le prix de la formation** à la société.

2. Encadrement et esprit d'équipe

- Ils favorisent un **climat inclusif**, encourageant les gymnastes à interagir avec l'ensemble du groupe.
- Ils encouragent la collaboration, le respect mutuel et l'entraide au sein du groupe.
- Ils travaillent en bonne coordination avec les autres moniteurs pour assurer une cohésion pédagogique.

3. Motivation et attitude professionnelle

- Les monitrices et moniteurs adoptent une attitude **positive, motivée et bienveillante**.
- Ils font preuve d'exemplarité, de patience et de constance.
- Ils encouragent les gymnastes à persévérer, progresser et développer leur confiance.

4. Sécurité

- La sécurité des gymnastes est une priorité absolue.
- Ils donnent des consignes claires, adaptées à l'âge et au niveau, et veillent à leur respect.
- Ils interviennent uniquement dans leur champ de compétence et assurent un encadrement sécurisé.



5. Tenue et exigences techniques

- Les moniteurs adoptent une tenue appropriée pour assurer des démonstrations et assurer en toute sécurité.
- Ils veillent à ce que les gymnastes respectent les règles liées à la tenue (cheveux attachés, tenue de sport adapté, pas de bijoux).

6. Respect des locaux et du matériel

- Ils veillent à l'utilisation correcte et sécurisée du matériel.
- Ils encadrent le rangement en fin d'entraînement pour préserver l'état des installations.

7. Communication et respect

- Les monitrices et moniteurs maintiennent une communication **respectueuse, claire et constructive** avec les gymnastes, les familles, le comité et les autres moniteurs.
- Ils respectent les décisions de la société et appliquent les directives transmises.

8. Assemblée Générale

- La présence des monitrices et moniteurs à l'**Assemblée Générale** de la société est **obligatoire**.
- Ils participent activement à la vie associative et s'impliquent dans les décisions importantes.

9. Engagement bénévole

- Les moniteurs contribuent au fonctionnement de le FSG Cernier en participant aux manifestations de la société.
- Ils soutiennent et encouragent la participation bénévole des familles.

En signant cette charte, chaque monitrice et moniteur s'engage à respecter ces valeurs, à garantir un environnement sécurisant et motivant, et à contribuer activement au bon fonctionnement de le FSG Cernier.

Date et lieu:

Nom et Prénom:

Signature: